



Box à chevaux à 3 mètres de ma terrasse

Par **pastus**, le **05/10/2008** à **12:25**

Mon voisin va construire un box à chevaux de 20m² à 3 mètres de ma terrasse, avec les troubles olfactifs et visuelles que cela comporte. Quels sont mes recours possible sachant que pour cette construction il n'y a pas besoin de permis de construire, une simple déclaration de travaux en mairie suffit.

Par **Marion2**, le **05/10/2008** à **18:02**

Je vous conseille de prendre rendez-vous rapidement avec le Maire en lui expliquant la destination de la construction de votre voisin.

Il y a des règles d'ordre public du code de l'urbanisme, mais également des dispositions du règlement sanitaire départemental quant aux distances d'éloignement entre les habitations et les bâtiments à usage agricole.

Je doute fort que votre voisin ait dit à la Mairie qu'il comptait construire des boxes pour chevaux